

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de Communes La Domitienne

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE- EGALITE- FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT -----

> ARRONDISSEMENT DE BEZIERS

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil: 52

En exercice: 52

Qui ont pris part à la délibération :

Pour: 35 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

15/12/2011

Délibération nº: 2011.12.01

OBJET:

Positionnement de La Domitienne dans le cadre du débat public sur le projet Aqua Domitia

Séance du mercredi 21 décembre 2011

L'an deux mille onze

Et le vingt et un décembre à 18 heures 30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BOZZARELLI, Président.

25 membres titulaires présents : Mme CHASTAN, Mrs, BOZZARELLI, MARTIN (Cazouls les Béziers); Mme GALINIER, Mrs CARALP, FABRE, MAILHE (Colombiers); Mrs CLARIANA, GUIBBERT, LLORENS, PLA (Lespignan); Mrs PESCE, LAFITE (Maraussan); Mrs SEGUY, DUARTE, FAUGERE, GARCIA, GUILLAUME, (Maureilhan); Mme BERTHOMIEU, Mrs CASTAN, F. VIDAL (Montady); Mr CROS (Nissan lez Ensérune); Mrs CAMATS, ESTAQUE, G. PEREZ (Vendres).

2 membres titulaires représentés par un suppléant: Mr SIBILLE par Mr ANGLES (Maraussan); Mr LEFROU, par Mr RAYNAUD (Montady).

8 membres excusés ayant donné procuration : Mme CHARTON à Mr MARTIN, Mme COUDERC à Mme CHASTAN, Mr P. VIDAL à Mr BOZZARELLI (Cazouls les Béziers); Mr BARBE à Mr CARALP ; Mme POCURUL à Mr CLARIANA, Mr GIMENO à Mr PLA, (Lespignan); Mme BURONFOSSE à Mr PESCE (Maraussan); Mme LAURENS à Mr CROS (Nissan lez Ensérune).

Secrétaire de séance : David CAMATS (Vendres).

Considérant la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un débat public sur le projet Aqua Domitia se déroule en Languedoc Roussillon du 15 septembre au 29 décembre 2011 pour examiner l'opportunité et les modalités du projet Aqua Domitia.

Considérant le caractère stratégique et la place majeure qu'occupera le projet Aqua Domitia dans l'avenir de nos territoires, puisqu'il constituera le trait d'union entre le réseau hydraulique régional au maillage des réseaux alimentés par le Rhône avec ceux alimentés par l'Orb, l'Hérault, le canal du Midi ou l'Aude et sa prolongation vers les Pyrénées-Orientales.

Considérant que le projet d'adduction d'eau brute est utile au développement du Biterrois et aux habitants du Grand Biterrois, les membres du conseil de communauté de la Communauté de Communes affirment avec conviction leur volonté de voir le projet Aqua Domitia devenir une réalité sur son territoire. Ainsi il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet Aqua Domitia.

Le Conseil de Communauté. Après en avoir délibéré

Article 1: EMET un avis favorable au projet Aqua Domitia.

Article 2 : AUTORISE en conséquence le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

2 9 DEC. 20

après Article final retta BGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2 9 DEC. et publication ou notification

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Président.

Michel BOZZARELLI

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis à la sous préfecture de Béziers le 2 9 DEC. 2011

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.